



PROGRAMME

Titre de la formation : La démarche de prescription intégrée à l'intervention orthophonique après implantation cochléaire chez l'adulte

Intervenant : Stéphanie BOREL, orthophoniste, maître de conférences

Public visé : Orthophonistes

Durée de la formation : 7 heures

Dates : vendredi 13 septembre 2019

Nombre de participants : 30

Résumé :

La prescription des dispositifs médicaux est inscrite dans la nouvelle définition de l'orthophonie et concerne notamment les patients porteurs d'un implant cochléaire. Cette prescription s'intègre dans l'intervention orthophonique globale auprès de la personne implantée, qui, au-delà de l'entraînement auditivo-cognitif, de développement de la lecture labiale et des habiletés de communication, accompagne le patient vers l'autonomie vis-à-vis de son processeur d'implant. Cette formation propose de développer cette compétence spécifique en matière de prescription.

Objectifs de la formation :

Intégrer la prescription des dispositifs médicaux dans le suivi orthophonique des personnes implantées cochléaires

- Connaître la nouvelle réglementation
- Connaître les différents systèmes proposés par les quatre fabricants d'implant
- Accompagner le patient implanté vers l'autonomie pour la manipulation et l'entretien de son processeur externe
- Maîtriser la prescription des accessoires pour le patient implanté cochléaire

Méthode utilisée : *Présentielle*

Moyens pédagogiques :

- Présentations de recommandations et de cas cliniques

Matériel nécessaire pour la présentation :

- Vidéoprojecteur
- Enceintes
- Paper board

Programme :

Matinée

9h-9h30 : accueil des participants, profil et attentes des participants à partir des réponses au questionnaire en ligne

9h30- 10h45 : arrêté du 2 mars 2009 relatif à l'inscription de systèmes d'implants cochléaires et du tronc cérébral sur la liste des produits et prestations remboursables ; les indications de l'implant ; principe de fonctionnement de l'implant ; le suivi au centre planteur ; le suivi en ville

10h45 – 11h05 : *pause*

11h05 – 12h : rappels sur le suivi orthophonique de l'adulte implanté cochléaire

12h-12h30 : le renouvellement du processeur externe

12h30 – 13h30 : *déjeuner*

Après-midi

13h30 – 14h15 : présentation des différents systèmes proposés par les quatre fabricants

14h15 – 14h45 : les accessoires d'aide à l'écoute

14h45 – 15h30 : manipulation des processeurs et prescription des accessoires

15h30 – 15h50 : *pause*

15h50 – 17h : les cas complexes : implant électro-acoustique, implant du tronc cérébral, problème cutané ...